

Réponse du ministère des Transports

À la question n° 9 (1^{er}, 2^e, et 3^e point) du document DQ5

Question 9

Concernant l'échangeur Saint-Armand Sud :

- Quelles sont les caractéristiques de l'échangeur de Saint-Armand Sud en terme de sécurité ?
- Quelle serait la largeur maximale de l'emprise ?
- Pouvez-vous confirmer le nombre de propriétés qui devraient être expropriées dans le secteur de Saint-Armand pour la construction de l'échangeur Sud ?

Caractéristiques de l'échangeur de Saint-Armand sud en termes de sécurité

Mise en contexte

La configuration de l'échangeur retenue pour Saint-Armand sud est un losange centré sur l'ancienne route 7 (Chemin Montgomery). La géométrie y a toutefois été adaptée pour tenir compte du peu d'espace disponible, des contraintes topographiques, des liens routiers existants ainsi que de minimiser les impacts sur l'environnement. Ainsi l'échangeur est proposé en dépression avec murs de soutènement de part et d'autre pour réduire au minimum l'emprise nécessaire. Le pont d'étagement serait construit à l'élévation de la chaussée actuelle afin de préserver le plus possible les conditions existantes près des bâtiments d'intérêt du côté est de l'A-35 proposée.

Caractéristiques en sécurité de l'échangeur

La configuration proposée est idéale pour les résidents de Saint-Armand et de Philipsburg puisqu'il maintient toutes les conditions existantes de déplacement entre les deux agglomérations en éliminant les conflits avec les usagers circulant sur l'autoroute.

- Distances de visibilité :

L'échangeur en losange proposé présente 2 intersections de part et d'autre du viaduc au-dessus de l'A-35, espacées de 40 mètres environ. Afin d'optimiser les distances de visibilité à ces endroits, le pont d'étagement proposé à l'avant-projet a été élargi. Les distances de visibilité sur l'autoroute respectent selon les normes.

- Cheminements piétons et cyclistes :

De larges trottoirs ont été prévus sur le pont d'étagement afin de séparer les usagers et de permettre en toute sécurité les déplacements des piétons. Ces cheminements se feront à niveau, tels que l'existant. Des panneaux d'arrêt permettront de gérer les mouvements de circulation aux 2 intersections.

Question 9, 3^e point

- Pouvez-vous confirmer le nombre de propriétés qui devraient être expropriées dans le secteur de Saint-Armand pour la construction de l'échangeur Sud ?

Réponse du Ministère des Transports reçue par courriel le 8 décembre 2005

Tel que précisé dans l'envoi du 5 décembre dernier, et plus particulièrement au plan P2 et au tableau Propriétés affectées par le projet (référence P2-1 et P2-2), *deux (2) propriétés, comprenant au total quatre (4) bâtiments, devraient être expropriées dans le secteur de l'échangeur St-Armand sud. Le bâtiment retrouvé à l'intérieur de l'emprise de l'A35, au nord de la rue Montgomery du côté ouest de la Rte-133, n'est pas considéré comme étant à exproprier puisqu'il appartient déjà au MTQ.*